

BUDGET VILLE – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2021

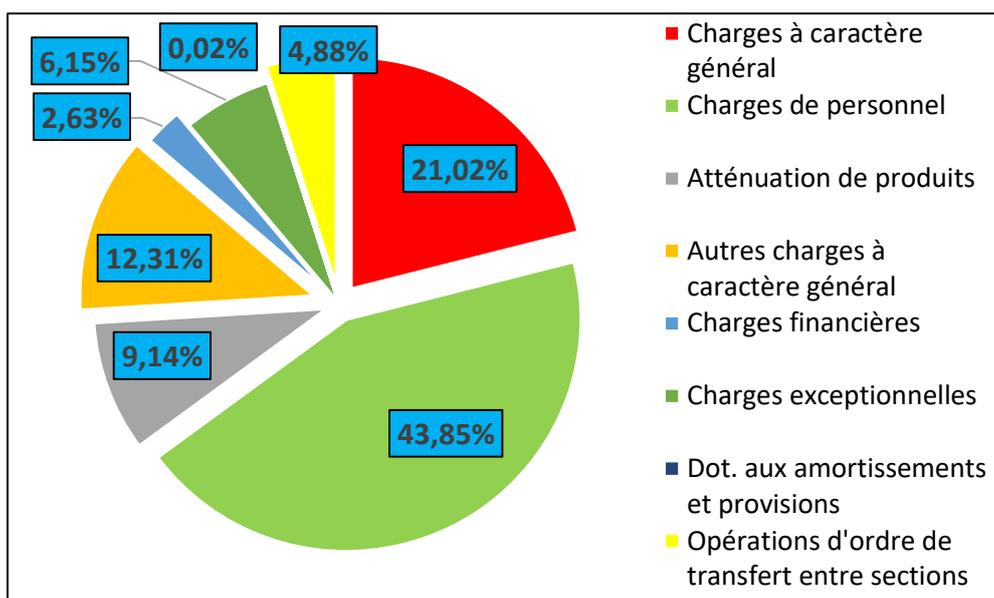
Cette note est annexée au compte administratif 2021 et sera publiée sur le site internet de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

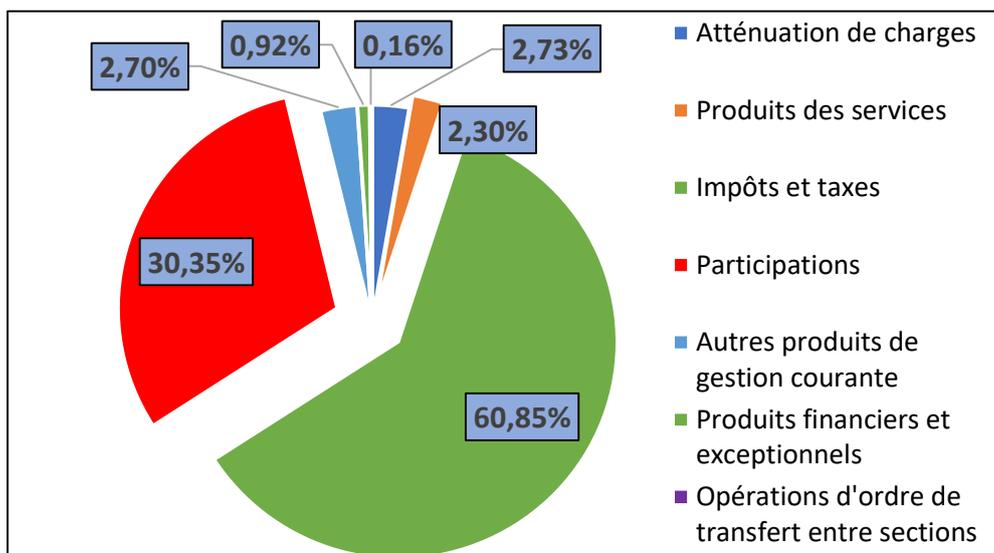
a) Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

Dépenses	2020	2021
011 Charges à caractère général	1 472 882,44	1 615 130,71
012 Charges de personnel	3 174 144,07	3 369 137,39
014 Atténuation de produits	809 139,12	702 205,61
65 Autres charges à caractère général	914 413,35	945 818,48
66 Charges financières	216 918,57	201 878,71
67 Charges exceptionnelles	83 076,95	472 628,77
68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 360,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 795,22	375 110,10
Total des dépenses de fonctionnement	6 991 369,72	7 683 269,77



b) Les recettes sont présentées ci-dessous :

Recettes	2020	2021
013 Atténuation de charges	183 471,46	231 373,07
70 Produits des services	171 219,29	194 559,39
73 Impôts et taxes	4 663 421,71	5 153 690,03
74 Participations	2 508 796,56	2 570 129,95
75 Autres produits de gestion courante	229 384,88	228 466,95
76 Produits financiers	3,75	3,45
77 Produits exceptionnels	193 165,87	77 551,46
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 713,11	13 775,00
Total des recettes de fonctionnement	7 952 176,63	8 469 549,30



c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont les suivants :

Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (DGFIP 2020)
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	17,72%	15,22%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,45%	20,88%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32%	52,19%

Ils sont inchangés depuis 2016.

Selon l'état 1288 M et en lien avec la réforme de la Taxe d'habitation, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 4 460 972 € avec l'effet du coefficient correcteur et de l'ajout du taux de Taxe foncière précédemment perçue par le Conseil départemental afin de compenser pour partie la perte de recette de la Taxe d'habitation.

Les produits de la fiscalité locale sont détaillés ci-dessous :

Etat 1288 M	2020	2021
TH avec les logements vacants	2 183 078	0
TH sur les logements vacants et les résidences secondaires	0	62 860
Foncier bâti	1 990 672	4 340 238
Foncier non bâti	57 166	57 874
TOTAL	4 230 916	4 460 972

d) Les dotations de l'Etat

Elles sont principalement composées de la Dotation forfaitaire (DF), de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) représentant un montant global de 2 363 825 € (soit une progression de +7,92 % par rapport à 2020).

Evolution en €	2019	2020	2021	2021 / 2020
Dotation forfaitaire	991 044	999 042	1 003 863	0,48%
Dotations de péréquation (DSR / DNP)	1 151 502	1 191 350	1 359 962	14,15%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	867 340	916 530	1 032 089	12,61%
<i>Dotation de solidarité rurale bourg centre</i>	518 323	533 815	614 506	15,12%
<i>Dotation de solidarité rurale péréquation</i>	150 274	151 866	157 896	3,97%
<i>Dotation de solidarité rurale cible</i>	198 743	230 849	259 687	12,49%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	284 162	274 820	327 873	19,30%
<i>Dotation nationale de péréquation part principale</i>	252 230	241 286	289 370	19,93%
<i>Dotation nationale de péréquation part majoration</i>	31 932	33 534	38 503	14,82%
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 142 546	2 190 392	2 363 825	7,92%

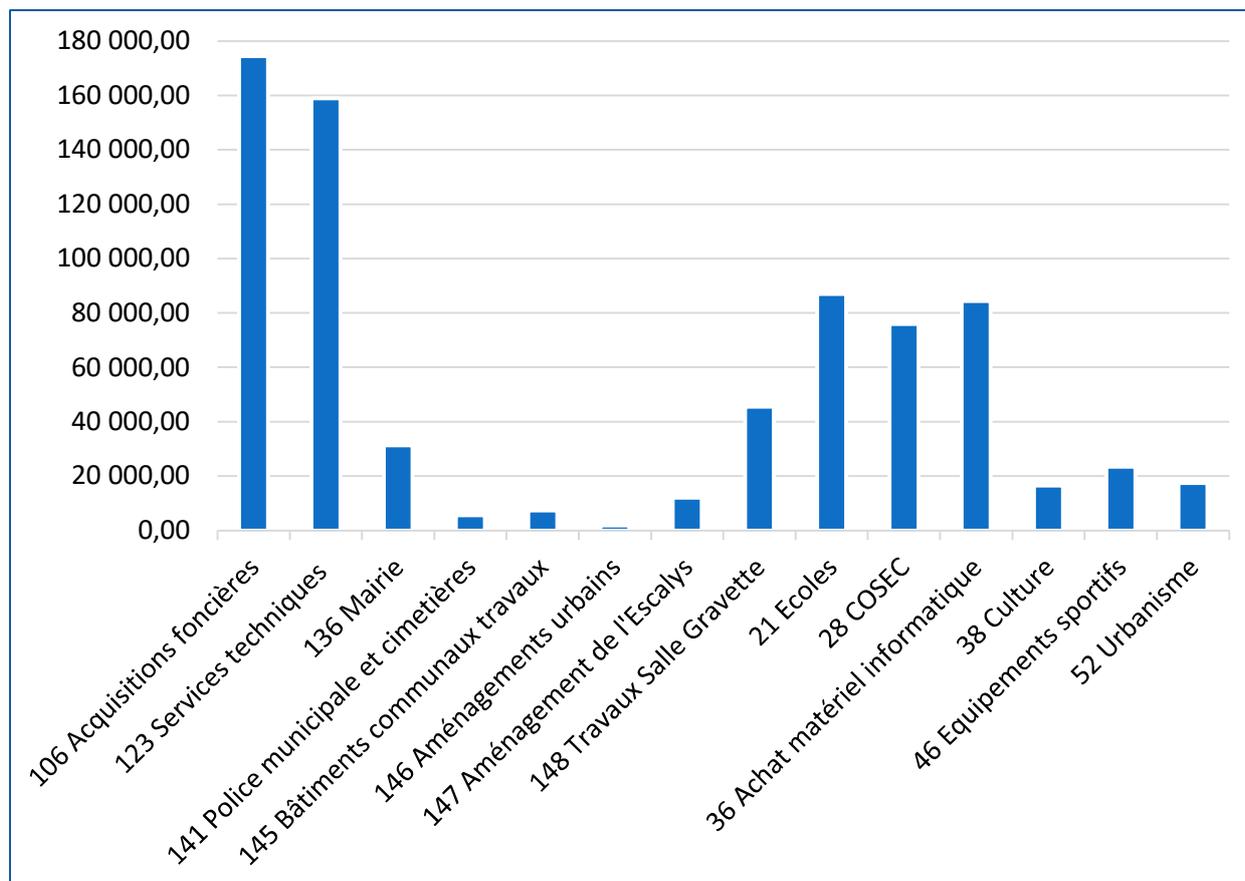
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Elle se présente de la manière suivante :

Dépenses		Montant	Recettes		Montant
	Opérations d'équipement	1 913 902,86	13	Subventions d'investissement	989 766,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	671 597,68	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 887 226,28
16	Emprunts et dettes assimilées	633 605,97	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	5 225,34	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	13 775,00	45	Opérations pour compte de tiers	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opérations d'ordre entre sections	375 110,10
			041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'investissement		3 238 106,85	Total des recettes d'investissement		4 252 102,72

Hors autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), les opérations d'équipement ont été les suivantes pour un montant global de 741 305,81 € :



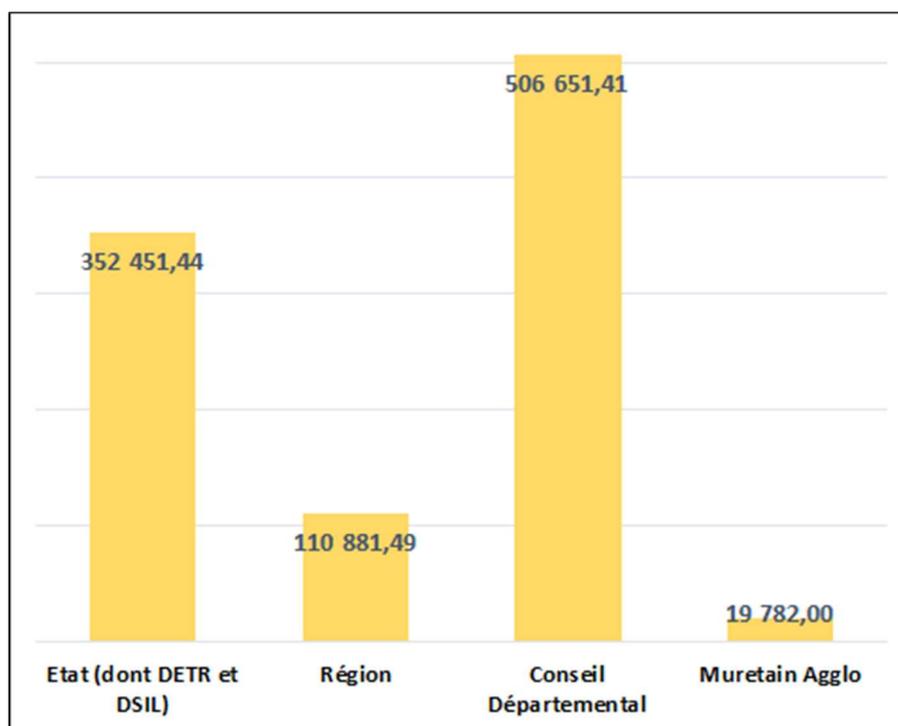
La gestion sous forme d'AP / CP permet d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice sont retracées dans le budget.

Ces AP / CP concernent l'opération de l'Escalys pour 146 704,07 €, celle de la rénovation et de l'extension des tribunes du Stade à hauteur de 116 335,22 € et celle de la rénovation et de l'extension du COSEC à hauteur de 909 557,76 €. Le montant total de ces trois opérations en AP / CP s'élève à 1 172 597,05 €.

b) Les subventions d'investissement reçues :

La Ville a encaissé la somme de 989 766,34 € au titre des subventions d'investissement comme suit :

- 352 451,44 € de l'Etat : 1 520 € pour l'achat de huit urnes pour les élections, 94 543,36 € de réserve parlementaire et de DETR pour l'Escalys, 204 604,08 € de DSIL pour la rénovation et l'extension du COSEC et 51 784 € de DETR pour la création de la maison de services publics,
- 110 881,49 € de la Région pour la rénovation et l'extension des tribunes du Stade,
- 506 651,41 € du Conseil Départemental de la Haute-Garonne : 29 136,81 € pour les travaux à l'école F. Arthaud, 13 362,92 € pour l'Escalys, 55 246,11 € pour la rénovation et l'extension des tribunes du Stade et 408 905,57 € pour la rénovation et l'extension du COSEC,
- 19 782 € du Muretain Agglo pour l'Escalys.



c) L'emprunt :

La Ville a encaissé un emprunt de 1 000 000 € suite au remboursement anticipé des droits de tirage voirie à la demande du Muretain Agglo pour une durée de 10 ans à taux fixe de 0,45 % (amortissement constant selon une échéance trimestrielle).

3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

a) Résultat global de clôture

Recettes de fonctionnement :	8 469 549,30 €
Dépenses de fonctionnement :	7 683 269,77 €
Report 2020 :	3 269 932,85 €
Transfert des résultats du budget annexe d'assainissement :	510 719,89 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	4 566 932,27 €

Recettes d'investissement :	4 252 102,72 €
Dépenses d'investissement :	3 238 106,85 €
Report 2020 :	-1 639 869,39 €
Transfert des résultats du budget annexe d'assainissement :	620 959,36 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	-4 914,16 €

Restes à réaliser Recettes :	714 500,00 €
Restes à réaliser Dépenses :	2 110 700,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER :	1 396 200,00 €

La ville a reversé les excédents d'exploitation et d'investissement du budget annexe d'assainissement à hauteur de 1 062 432,34 € au Muretain Agglo dans le cadre de la convention de délégation de la compétence « assainissement collectif (collecte et transport) des eaux usées » entre les deux entités.

La section d'investissement est en besoin de financement à hauteur de 1 401 114,16 € (résultat d'investissement + solde des restes à réaliser) ce qui donnera lieu à l'affectation des résultats sur 2022 (ponction sur le résultat de fonctionnement reporté).

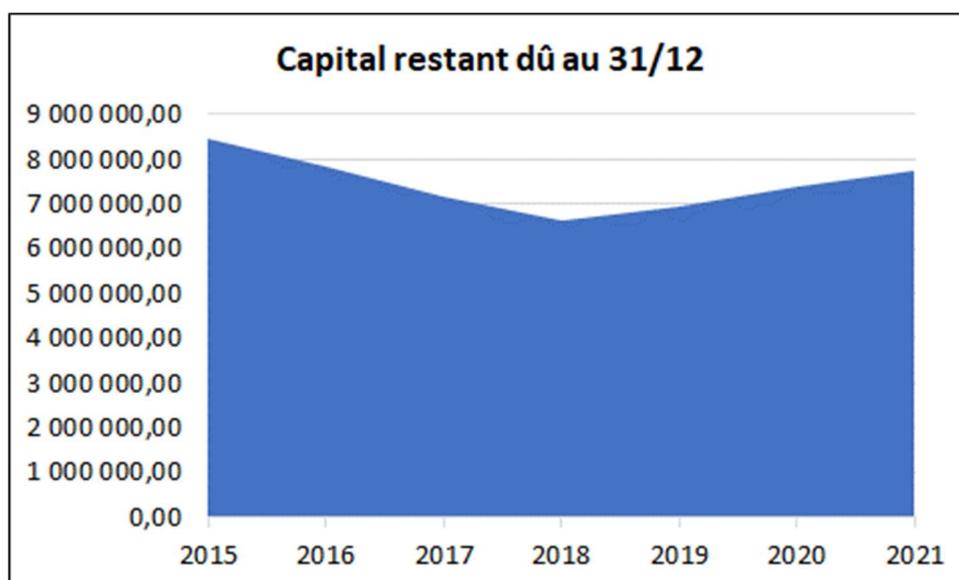
b) Principaux ratios

Ratios		Valeurs de la commune	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL 2020)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	755,03	935,00
2	Produits des impôts directs / population	462,78	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	874,43	1 133,00
4	Dépense d'équipement brut / population	199,19	305,00
5	Encours de la dette / population	764,18	860,00
6	Dépense Globale de Fonctionnement / population	244,45	153,00
7	Dépense de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46,15%	56,00%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	93,84%	90,10%
9	Dépense d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	22,78%	27,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	87,39%	76,00%

c) Etat de la dette

L'annuité 2021 s'est élevée à 835 484,68 €. Elle est en hausse par rapport à celle de l'année dernière (786 309,93 €) en raison de la souscription de deux nouveaux emprunts pour un total de 1 030 000 € en 2020.

L'encours de la dette est de 7 755 979,73 € soit 366 394,03 € de plus que le capital restant dû au 31 décembre 2020 suite à la souscription de ces emprunts.



La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans.

Cette capacité est de 6,9 années en 2021 (contre 5,8 en 2020) du fait principalement de la légère dégradation de l'épargne brute.